

## Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2014

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat.

Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont exclusivement composés de prêts à l'habitat, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 juin 2014, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

### I – Prêts garantis

#### 1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	3 788
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
<b>Total</b>	<b>3 788</b>

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	3 788
Autres	
<b>Total</b>	<b>3 788</b>

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	397
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Cautions délivrées par un établissement de crédit	3 391
Cautions délivrées par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
<b>Total</b>	<b>3 788</b>

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement.

Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

**2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :**

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	232	165	397
Caution délivrée par un établissement de crédit	2 216	1 175	3 391
<b>Total</b>	<b>2 448</b>	<b>1 340</b>	<b>3 788</b>

**3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :**

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	19	437	121	2 557
2007	40	1 051	295	5 844
2008	41	1 075	362	7 174
2009	48	1 006	492	8 793
2010	51	1 004	749	12 176
2011	73	1 740	841	14 913
2012	111	2 195	451	7 790
2013	15	271	80	1 237
2014	-	-	0	3
<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>8 779</b>	<b>3 391</b>	<b>60 487</b>

**4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :**

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	0	51	1	476
1	1	110	8	1 012
2	3	246	23	1 797
3	7	445	43	2 365
4	7	320	54	2 271
5	9	414	78	2 969
6	12	394	120	3 446
7	16	478	145	3 567
8	30	747	164	3 680
9	18	502	129	2 874
10	16	376	134	2 736
11	20	388	194	3 327
12	29	566	284	4 587
13	42	811	244	3 840
14	17	320	151	2 127
15	13	205	138	1 739
16	16	247	213	2 545
17	21	352	240	3 044
18	26	400	197	2 434
19	13	202	116	1 380
20	13	211	123	1 441
21	14	191	188	2 080
22	20	300	226	2 581
23	25	364	127	1 546
24	8	111	45	536
25	1	19	3	59
26	0	6	1	23
27	0	3	0	5
28	-	-	-	-
29	-	-	-	-
30	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>8 779</b>	<b>3 391</b>	<b>60 487</b>

**5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :**

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

**6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :**

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

La notation long terme de Crédit Logement est A+ (Standard & Poor's) et Aa3 (Moody's) et donc supérieure ou égale à A- : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est donc de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

**7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :**

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

**II – Exposition sur des personnes publiques**

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 1 635.60 euros au 30 juin 2014.

**III – Organismes de titrisation et entités similaires**

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

**IV – Valeurs de remplacement**

Au 30 juin 2014, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

**Obligations :**

La Banque Postale Home Loan SFH a un portefeuille d'investissement classé en « Held to Maturity » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.



HOME LOAN SFH

Code ISIN	Libellé	Montant Nominal (Euros)
FR0010163543	OAT 3.50 25/04/2015	10 900 000
FR0010288357	OAT 3.25 25/04/2016	10 900 000
FR0010415331	OAT 3.75 25/04/2017	10 900 000
FR0010604983	OAT 4.00 25/04/2018	10 900 000
FR0000189151	OAT 4.25 25/04/2019	10 900 000
FR0010854182	OAT 3.50 25/04/2020	10 900 000
FR0010192997	OAT 3.75 25/04/2021	10 900 000
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10 900 000
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10 900 000
	Total	98 100 000

Ce portefeuille est éligible BCE.

### V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat pour le deuxième trimestre 2014 est de 5.23%.

### VI – Risque de taux

Chaque émission sécurisée est reprêtée à LBP par un prêt collatéralisé de même montant nominal, avec un taux nominal fixe égal ou supérieur au taux nominal fixe de l'émission et de même maturité. La Banque Postale Home Loan SFH n'a donc pas d'autre risque de taux d'intérêt que celui généré par le remplacement des capitaux propres de la société, faisant l'objet, par convention, d'un écoulement linéaire sur 10 ans et le portefeuille d'investissement répliquant la convention d'écoulement.

Après un défaut de La Banque Postale, La Banque Postale Home Loan SFH recevra les prêts à l'habitat reçus en garantie : dans un tel cas, La Banque Postale Home Loan SFH peut être exposée à un risque de taux d'intérêt, en raison de l'impasse entre les émissions et le portefeuille de prêts à l'habitat.

Au 30 juin 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette des émissions sécurisées et de la fraction du cover pool permettant de respecter le taux de surdimensionnement contractuel de 8.1% est de 16.90 M€ pour un choc de +200 bps, soit 8.05% des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH (après application d'un taux de remboursement anticipé de 5% l'an sur le cover pool).

Sensibilité à un choc de taux	en M€
-2%	-16.81
2%	16.90

### VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 515-7-1 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué en « transparence ».

C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, et non pas des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 30 juin 2014, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours sont nuls et sont donc couverts.



HOME LOAN SFH

Fait à Paris, le 13 août 2014,

Stéphane MAGNAN  
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH